

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 18 mai 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Gérard BRAMOULLÉ - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 024-1921/17/BM**

#### **■ Renouvellement de l'adhésion à l'association -Nos Quartiers ont des Talents- et paiement de la cotisation 2017 MET 17/3555/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association « Nos quartiers ont des talents » ci-après dénommée « NQT », créée en 2005 en Seine-Saint-Denis et présente en PACA depuis 2012 a pour objet d'accompagner les jeunes diplômés issus des quartiers prioritaires et/ou milieux défavorisés (Bac +4 de moins de 30 ans) en favorisant la mise en relation entre jeunes du territoire et entreprises du territoire.

Après examen de leur candidature, les jeunes diplômés sont mis en relation avec des parrains ou marraines, cadres des entreprises adhérentes, et dont le secteur d'activité est en adéquation avec la formation du jeune et/ou son projet professionnel.

NQT propose aux collaborateurs des structures partenaires de s'impliquer dans le cadre d'actions de/d' :

- coaching collectif
- découvertes métiers
- transférabilité de compétences
- information des étudiants dans les universités

NQT anime une communauté de parrains et marraines favorisant les échanges de bonnes pratiques sur le parrainage.

NQT met à disposition des jeunes des outils de perfectionnement en anglais, d'e-learning et d'auto-évaluation en ligne.

**Signé le 18 Mai 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juin 2017**

Bilan du dispositif NQT déployé au niveau national :

Depuis 2005, 34 400 jeunes diplômés accompagnés, 9 290 parrains et 800 partenaires-mécènes.

En 2016, 4 582 jeunes diplômés accompagnés, dont 1 083 jeunes résidant en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV). 4 158 parrains et marraines engagés, 800 partenaires et 70% des jeunes diplômés trouvent un emploi en 6 mois en moyenne. Coût moyen du dispositif/jeune : 750 €

En 2015, face à une montée en croissance du chômage NQT s'est lancé le défi d'accompagner 100 000 jeunes d'ici 2025. Un Plan Ambition 2025, intégrée au Livre Blanc « Relançons l'ascenseur social ».

Local :

En 2016, 306 jeunes diplômés (contre 289 en 2015) résidant sur le territoire de la Métropole ont bénéficié du dispositif NQT.

Partenariats en PACA :

- Partenariats publics et institutionnels : Ministère du Travail via la Délégation Générale à l'Emploi et à la formation Professionnelle (DGEFP), Agence nationale pour la cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE), l'Europe (FSE), la DIRECCTE, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Pôle Emploi, Région PACA, Communauté du Pays d'Aix, Aix-Marseille Université etc .....

- Partenariats privés : Orange, BNP Paribas, Allianz, Airbus, Crédit Agricole, SNCF, Carrefour, Thales, Vinci, Nexity, ONET, GRDF, Banque Populaire, LCL, Société Générale etc.....

Les principaux axes de partenariat entre NQT et la Métropole Aix-Marseille Provence sont les suivants :

➤ 1. Actions mises en oeuvre par NQT

- assurer le suivi et le parrainage de tous les jeunes diplômés résidant sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et correspondant aux critères de l'association.
- fournir les outils de communication nécessaires.
- développer la complémentarité avec les acteurs locaux.
- assurer un reporting régulier.
- co-organiser un événement annuel.
- mobiliser des témoignages de jeunes et de parrains.
- articuler ce partenariat avec les entreprises adhérentes de l'association et celles amenées à le devenir, implantées sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- mettre en place le parrainage collégial.
- mettre en valeur le partenariat entre NQT et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

➤ 2. Actions mises en oeuvre par la Métropole Aix-Marseille Provence

- faire connaître NQT auprès des jeunes diplômés la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- identifier et orienter les jeunes diplômés potentiellement concernés par NQT.
- mettre en relation NQT avec les acteurs locaux.
- co-organiser un événement annuel.
- mobiliser les cadres de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cas où la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite mettre en place le parrainage collégial.
- mettre en valeur le partenariat entre NQT et la Métropole Aix-Marseille-Provence (logo de NQT, site internet et les supports de communication jugés pertinents par la Métropole Aix-Marseille-Provence).
- mobiliser les entreprises locales.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

Signé le 18 Mai 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juin 2017

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de soutenir les actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers prioritaires

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Nos Quartiers ont des Talents ainsi que le paiement de la cotisation 2017 d'un montant de 11.960 euros.

**Article 2**

Les crédits nécessaires en 2017 sont inscrits au Budget de la Métropole Aix-Marseille Provence – Sous Politique B320 – Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Emploi, Insertion,  
Economie sociale et solidaire

Martial ALVAREZ